

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 26

*Séance du 25 novembre 2025*

Nombre de membres présents : 15

*L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire*

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

18/11/2025

Date d'affichage

18/11/2025

Objet de la délibération n° 61-2025

Finances publiques – Crèche scoubidou –  
Convention d'objectifs 2026-2028

Présents

JP. CULOS, C. ROMERO, S. MAZAS, F. GARRIGUES,  
M.J. SCHIFANO, M. PLANA, S. PRADELLES, F. ESTEVES, A. TAHRI,  
C. CLERGEAU, D. DOUMERC, C. SCHIFANO, O. RACAUD,  
R.M MARTINEZ FUENTE

Absents excusés

C. PAVAILLER, C. DEBONS, A. SECULA, JC. MALTHE, J.F. MULLER,  
E. UMUTESI, ME RAYSSAC ORRIT, A. CIERCOLES, I. CERE,  
JC. LAPASSE, H. DUTKO

Pouvoirs

C. PAVAILLER à C. CLERGEAU	C. DEBONS à C. SCHIFANO
J.F. MULLER à S. MAZAS	A. SECULA à A. TAHRI
JC. MALTHE à JP. CULOS	E. UMUTESI à P. PLICQUE
I. CERE à O. RACAUD	JC. LAPASSE à R.M MARTINEZ FUENTE

**Mme CLERGEAU Cynthia a été nommée secrétaire**

Délibération n° 05

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention d'objectifs avec l'Association Scoubidou.

Afin de maintenir une diversification des modes d'accueil des jeunes verfeillois, la Commune de Verfeil promeut depuis de nombreuses années l'accueil du jeune enfant par un système de subventionnement de la crèche Scoubidou, venant en complément des modalités habituelles de financement des crèches associatives assurées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et par les familles.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

La commune a signé une convention d'objectifs avec l'association Crèche Scoubidou définissant les conditions dans lesquelles la Commune de Verfeil lui apporte son soutien dans ses activités de gestion de la crèche. Cette convention arrivera à son terme le 31 décembre 2025.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- DONNE à M. le Maire l'autorisation de signer la convention d'objectifs 2026-2028 tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération,
- DECIDE d'octroyer à l'Association Crèche Scoubidou une subvention de fonctionnement dont le montant est déterminé chaque année lors du vote des subventions aux associations
- APPROUVE les termes du projet de convention d'objectifs à conclure avec l'association pour la période 2026-2028.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

